

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

département L'an deux mil quinze,
L'Allier le dix-neuf novembre à 20 heures 00
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Alain
DETERNES.

Convocation
du 12/11/2015 **Etaient présents** : Mrs Patrick AMATHIEU, Laurent
BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain
DETERNES, Jean-Bernard CONTOUX, Jean-Marc
DUMONT, M. Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD,
Franck VALETTE, M. Sylvain RIBIER, Mmes Elena
BARANSKI, Michèle CARLIER.

Membres en
exercice :15 Excusées : Mmes Audrey TORRES, Annie WEGRZYN.
présents :13 Pouvoir : Mme Annie WEGRZYN a donné pouvoir à M.
Jean-Marc DUMONT.
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Jean-Marc DUMONT a été élu secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS 2 TRAVAUX DE CONSTRUCTION SALLE ASSOCIATIVE ANNEE 2016 N°26/2015

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Ces travaux sont nécessaires sur le bâtiment existants situé Passage de la Mairie, pour son usage et sa pérennité et pour répondre à une forte activité associative. Il existe une forte demande de mise à disposition de locaux que la commune n'arrive pas à satisfaire aujourd'hui. Les locaux sont mis à disposition des associations pour des rencontres des membres des associations et réunions occasionnelles et du rangement .

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de demander une aide financière au conseil départemental de l'Allier au titre du fonds 2.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds 2 pour l'année 2016, au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 184 616.32 euros HT. et approuve le plan de financement.

SUBVENTION AU TITRE DE L ANNEE 2016 AUPRES DU MINISTERE DE L INTERIEUR SUR LA RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL PLAN DE FINANCEMENT N°27/2015

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Dans le cadre de la délibération du 03/09/2015 par laquelle la commune sollicitée une aide financière au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016, une subvention d'un montant de 2 500 euros a été accordée.

Monsieur Le Maire propose d'actualiser le plan de financement pour la rénovation d'un bâtiment communal en salle associative afin de constituer le dossier définitif lorsque la notification sera adressée.

Le conseil municipal accepte la subvention d'un montant de 2 500 euros au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016 pour la rénovation d'un bâtiment communal en salle associative sur un montant estimatif de 184 616.32 euros H.T. et approuve le plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SALLE ASSOCIATIVE

DEPENSES en euros			RECETTES en euros			
Nature	HT	TTC	Partenaires	Montant	Décision	Pourcentage de financement
étude thermique	585,00	702,00	Fédération Française de Football	40 000,00	validé	21,67% (max 50 % plafonnée à 40000,00 euros)
architecte	1 500,00	1 800,00				
fondations maçonnerie	10 000,00	12 000,00				
démontage préfabriqué	25 913,32	31 095,98				
raccordement réseaux et étanchéité entre les 2 bâtiments	3 000,00	3 600,00	Réserve parlementaire	2 500,00	validé	1,35%
éléments modulaires	130 808,40	156 970,08	DETR	53 515,00	validé	28,99%
surcoût architectural	12 809,60	15 371,52	DETR surcoût architectural	6 404,80	validé	3,47 % (50% SUBV sur SURCOUT)
S/TOTAL	143 618,00	172 341,60	FONDS 2	45 273,26	en attente	24,52 % de la dépense subventionnable
TOTAL	184 616,32	221 539,58	TOTAL	147 693,06		80 % de la dépense totale
AUTOFINANCEMENT	36 923,26	73 846,53				

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR N°28/2015

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite d'agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 22 mars 1985 et 29 octobre 2011 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le conseil municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, un avis préalable du Conseil Départemental devra être sollicité en proposant un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

▪ demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin de Guyonnière à Souvigny
- 2- chemin de Beauvoir à Chevrotière et à Tronget
- 4- chemin de Franchesse à Moulins
- 5- chemin de la Roche à l'Espau
- 6- chemin des Champs Regnauds aux Bérauds
- 7- chemin des Bérauds aux Gaumats
- 8- chemin de Franchesse au Montet
- 9- chemin des Gougnons aux Bordes
- 10- chemin des Bordes au Theil
- 11- chemin de l'Escure aux Bordes

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 12- chemin de Sauzet à Razinière
- 13- chemin de La Montée aux Fours à Chaux
- 14- chemin du Verger
- 15- chemin de la croix de l'Ouche
- 16- chemin de la D 945 à Fins
- 17- ancien chemin des Archimboux au Moulin Cabot
- 18- chemin des Boules aux Champs Régnards

▪ demande le déclassement du PDIPR du chemin rural reporté sur la carte annexée :

- 3- chemin de la Roche à la Croix de l'Ouche
- 007- chemin des Bérauds aux Gaumats
- 008- chemin de Franchesse au Montet

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée est réputée caduque.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°29/2015

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal dans le département de l'Allier, intégralement couvert par l'intercommunalité à fiscalité propre depuis plusieurs années. Actuellement, la coopération intercommunale se caractérise par 3 communautés d'agglomération et 18 communautés de communes. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) fixe le cadre juridique de mise en œuvre de la réforme territoriale avant le 31 mars 2016. Une révision est imposée, dans les départements qui en sont dotés, du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) après concertation avec les élus. Ce document, adopté dans l'Allier le 19 décembre 2011 et mis en œuvre en 2012, a préconisé des actions de rationalisation des syndicats intercommunaux sans toucher à la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre dans la mesure où, à ce stade, le territoire départemental ne comportait aucune commune isolée. La loi NOTRe a modifié considérablement le cadre juridique qui a régi l'élaboration de l'actuel SDCI. Ainsi, le législateur fixe désormais un seuil minimal de population de 15 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à fiscalité propre) ; il est cependant possible de déroger à ce seuil au vu de certaines situations particulières, sans que celui-ci puisse être inférieur à 5 000 habitants pour les EPCI FP existants et ceux à venir. Peuvent notamment être pris en compte des critères liés à la faible densité démographique (des territoires et du département concerné) ou encore à la proportion, au sein des intercommunalités, des communes situées en zones de montagne. L'ambition du législateur est de conforter le poids des EPCI à fiscalité propre qui auront à dialoguer avec les futures grandes régions investies de compétences renforcées en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace. Compte tenu de la mise en place prochaine, au 1er janvier 2016, de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes qui va regrouper environ 7,7 millions d'habitants, 12 départements et de grosses structures intercommunales (métropole de Lyon, agglomérations de Grenoble, Saint-Étienne, Roanne, etc...), le préfet présente indispensable que la refonte de la carte intercommunale tende vers un renforcement des 3 agglomérations de l'Allier (Montluçon, Moulins et Vichy). Ces entités structurent l'organisation de la vie quotidienne des habitants du département et constituent les principaux bassins de santé ainsi que les pôles d'emploi, de services, d'animation économique, culturelle et de loisirs et elles ont vocation à devenir les principaux vecteurs de développement et de cohésion territoriale de l'Allier. Autour de ces agglomérations, de vastes espaces ruraux et péri-urbains existent et sont à prendre en considération, avec, à leur tête, des communes structurantes déjà sièges de communautés de communes pour la plupart, qui, en animant des politiques de proximité, constituent de véritables pôles de développement. Il importe de fédérer dès à présent ces espaces pour qu'ils soient de taille à impulser le développement économique à une échelle adaptée à la nouvelle organisation du territoire qui se dessine pour la France.

Il est à noter que, selon la loi, les nouvelles communautés de communes devront élargir leurs compétences en matière :

- Economiques, tourisme, aménagement de l'espace, collecte et traitement des déchets ménagers (en 2017)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (2018)
- Eau, assainissement collectif et non collectif (2020)

Il est proposé d'approuver le projet 8 proposé à savoir la fusion à 2 EPCI à fiscalité propre (25 communes – 14 052 habitants) : CC Bocage Sud + CC en Bocage Bourbonnais Ce futur EPCI à fiscalité propre remplirait les conditions requises en termes de faible densité (avec 19,1 hab/km²) pour déroger au seuil imposé par la loi de 15 000 habitants.

Il est rappelé qu'il est important de maintenir dans le même périmètre le bloc composé des communes de Tronget, Le Montet, Deux-Chaises, Rocles et Saint-Sornin qui constitue un bassin de vie, un pôle d'animation locale, ces communes ayant de plus des habitudes de travail en commun dans les mêmes réseaux (réseau rural d'école, syndicats intercommunaux...) et ont des intérêts et des biens communs.

Les compétences actuelles exercées par les groupements Bocage sud et Bocage Bourbonnais sont très proches voire identiques en matière d'environnement et cadre de vie, sanitaires et social, développement et aménagement économique, aménagement de l'espace, développement touristique, logement et habitat et infrastructures. La convergence tant en matière fiscale que de compétences est facilement opérable et est de nature à pouvoir permettre un travail commun autour d'un réel projet de territoire au service de notre population rurale.

Pour Tronget qui constitue le pôle de vie et d'animation le plus important de la communauté Bocage Sud, ce périmètre est le seul permettant de garantir notre capacité à défendre la ruralité, à organiser notre territoire rural, à faciliter les investissements sur nos petites communes en ne concentrant pas les moyens sur les agglomérations, en défendant une fiscalité et un endettement maîtrisés, en maintenant une gestion publique des services de l'énergie, en conservant des lieux de services de proximité...

**RAPPORT RELATIF AU SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE SUD
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 30/2015**

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Dans le cadre de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de l'intercommunalité doit proposer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes membres.

L'approbation du schéma de mutualisation doit se faire par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015. La mutualisation peut se porter sur :

- la coopération : prestation de service, gestion mutualisée de l'achat public, partage de moyens matériels et équipements
- la mutualisation : création de services communs, mise à disposition
- le transfert de compétences

Ce projet de schéma de mutualisation est limité par les incertitudes relatives au devenir des intercommunalités dont les périmètres seront revus en 2016.

L'orientation de mutualisation pouvant d'ores et déjà être précisée est la formalisation des prestations assurées au profit des communes par la communauté des communes et sur les modalités de contributions éventuelles à savoir la création d'un service commune « informatique et reprographie »

Le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation tel qu'il est proposé par le conseil communautaire et joint en annexe.

**MARCHE DE MAITRISE D OEUVRE
RESTRUCTURATION DE LA PLACE DU MARCHÉ
ATTRIBUTION
N°31/2015**

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

La place du marché se présente sur en deux plateaux. Le premier plateau comprend un ensemble de commerces (superette, poste, etc..). Le second en contrebas, est un espace vide de desserte des maisons qui le borde. Un ensemble de garages, imbriqués dans le talus, tient les terres et ouvre sur ce second plateau. La liaison entre les deux places est peu lisible et surtout assez brutale pour des piétons. Dans le cadre du contrat communal d'aménagement de bourg en cours la deuxième tranche était de restructurer la place du marché.

Ce lieu occupe une place importante dans le bourg, à la croisée de deux axes routiers départementaux. La commune souhaite réaménager cette espace et d'y implanter un nouveau local commercial afin de disposer d'une boulangerie sue la commune.

Ce projet prévoit donc de créer un nouveau local qui serait l'articulation entre les deux plateaux de la place. La collectivité souhaite également donner plus d'espace aux piétons et ainsi replacer les véhicules en bordure de voie. (définition du besoin)

De manière à respecter le principe de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, une annonce sur Kleekoon et sur le site de l'ATDA a été publiée le lundi 12 octobre (publicité).

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 12 novembre 2015 à 12 heures 00. Les offres devaient être transmises à Mr le Maire de la commune de Tronget.

Les critères de choix des candidats et des offres, déterminés lors de la consultation, étaient les suivants :

1) Compétences au vu des justificatifs fournis par le candidat: 45%

- pluridisciplinarité de l'équipe (10) et références (10).

2) Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique : 35%

- points forts de la démarche et adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage, moyens de coordination et de communication, prise en compte des enjeux du projet

3) Coût de la prestation: 20 %

- application mathématique de la formule suivante : (prix de l'offre la plus basse /prix offre examinée) x20

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale s'est préalablement réunie le vendredi 12 novembre 2015 à 12 h 00 en Mairie pour ouvrir les plis reçus. Cinq sociétés ont présenté leurs candidatures et leurs offres :

ORDRE D ARRIVEE	Date	Sociétés	Adresse
1	10/11/2015	REALITES	34, Rue Georges Plasse - 42300 ROANNE
2	12/11/2015	IMHOLZ Architecte et associés	38 Rue du Général Hoche 03000 MOULINS
3	12/11/2015	BOUESNARD	28, avenue des Rémorets 03600 COMMENTRY
4	12/11/2015	LERNER MENIS NOAILHAT	2 Rue de la monnaie 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
5	12/11/2015	CABINET TRONCHE	Neuvéglise 03380 HURIEL

Lot 1 BATIMENT
 Sociétés montant H.T. de l'offre

IMHOLZ Architecte et associés	19 239,00
BOUESNARD	17 061,00
LERNER MENIS NOAILHAT	16 335,00

Lot 2 Aménagement
 Sociétés montant H.T. de l'offre

REALITES ET IMHOLZ Architecte et associés	8 160,00
BOUESNARD associé avec GEO CONSEIL	9 800,00
CABINET TRONCHE	9 000,00

Une analyse et un classement des offres a été établi selon les critères

Candidat	Compétences			Coût de la prestation		Valeur technique	Note/20	Classement
	45%			20%		35%		
	Equipe	Réf.	Note/20	Coût en %	Note/20	Note/20		
LOT 1								
IMHOLZ/ REALITES	18	18	18,00	10,60	16,98	18	17,80	1
Frederic BOUESNARD	18	12	15,00	9,40	19,15	18	17,18	3
LMN Architectes	18	14	16,00	9,00	20,00	18	17,70	2
LOT 2								
REALITES/ IMHOLZ	18	18	18,00	6,80	20,00	18	18,40	1
Frederic BOUESNARD	18	16	17,00	8,17	16,65	18	17,38	2
Jean-Luc TRONCHE	18	14	16,00	7,50	18,13	18	17,33	3

Après prise de connaissance du classement ci-avant la commission communale propose de retenir les lauréats suivants :

LOT 1 :

IMHOLZ

38, rue du Général Hoche

03000 MOULINS

LOT 2 :

REALITES

34, rue Georges Plasse

42300 ROANNE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un commerce, lot N°1 à la société IMHOLZ pour un montant de 19 239.00 euros H.T. Et pour l'aménagement de l'espace la société REALITES, lot N° 2 pour un montant de 8 160.00 euros H.T.

**TARIFS COMMUNAUX
N°32/2015**

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Tarifs des repas de cantine

Le conseil municipal fixe les différents tarifs applicables au 01/01/2016

SALLE MUNICIPALE ROBERT DETERNES			2016
Habitants de la commune	repas - banquet	salle A	90,00 €
		salle B	130,00 €
		les 2 salles	175,00 €
	vin d'honneur	salle A	40,00 €
		salle B	55,00 €
		les 2 salles	65,00 €
Habitants extérieurs à la commune	repas - banquet	salle A	145,00 €
		salle B	190,00 €
		les 2 salles	280,00 €
	vin d'honneur	salle A	60,00 €
		salle B	75,00 €
		les 2 salles	110,00 €
Vente au déballage	forfait	salle A	100,00 €
Associations départementales	avec repas	les 2 salles	130,00 €

HALL DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE		2016
Habitants de la commune	vin d'honneur	50,00 €
Habitants extérieurs à la commune	vin d'honneur	140,00 €

SALLE ANNEXE MAIRIE			2016
Forfait habitants de la commue	salle D ou G	repas	60,00 €

GARDERIE		2016
	la demi-heure	0,65 €

CANTINE		2016
prix cantine facturé à l'élève	école maternelle	2,36 €
	école primaire	2,71 €

PECHE		2016
Cartes à l'année	habitants de Tronget	95,00 €
	autres	135,00 €
Cartes à la journée	1 ligne	4,70 €
	2 lignes	7,20 €
	3 lignes	10,20 €

- Installation du lieu des pêcheurs
- Carte enfant gratuit pour les moins de 12 ans 1 ligne

CIMETIERE		2016
Concession trentenaire	le m2	51,00 €
Concession cinquantenaire	le m2	90,00 €
Dépôt de corps au caveau provisoire		21,00 €
Location journalière du caveau provisoire		1,20 €
Columbarium : concession 30 ans		600,00 €
Cavurne : concession 30 ans		600,00 €
Renouvellement (10 ans)		150,00 €
Jardin souvenir : pose de plaque		120,00 €

DECISION MODICATIVE
N°32/2015

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

En fonctionnement

- **Recettes complémentaires :**

FPIC : montant attribué : 17 854.00 euros, non inscrit au budget primitif

Dotation aux élus locaux : 2 812.00 euros, non inscrit au budget primitif

- **Dépenses supplémentaires :**

Dépenses imprévues : + 19 166.00 euros

Travaux avaloirs : + 1 500.00 euros

En investissement et fonctionnement :

Opérations d'ordre pour travaux de régie (main d'œuvre et matériaux

Le vernet et cabinet médical : 14 300.00 euros

Aménagement espaces verts aire de jeu, chemins piétonniers plan d'eau et lotissement du cheval blanc 2 500.00 euros.

TENUE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS REGIONALES

- **dimanche 06 décembre 2015**

Président :

↳ M. DETERNES Alain

Suppléant du Président :

↳ M. DUMONT Jean-Marc

Secrétaire :

↳ Mme WEGRZYN Annie

De 8h00 à 11h00 :

↳ M. RIBIER Sylvain

↳ M. DUMONT Jean-Marc

↳ M. CARTE Jean-Marc

↳ M. RAYNAUD Pascal

↳ M. VALETTE Franck

↳ M. CONTOUX Jean-Bernard

↳ M. CANTE Daniel

↳ M. BRUN Laurent

↳ M. DETERNES Alain / M. DUMONT Jean-Marc

De 11h00 à 15h00 :

De 15h00 à 18h00 :

↳ M. AMATHIEU Patrick

↳ M. HERAULT Stéphane

↳ Mme WEGRZYN Annie

↳ M. DETERNES Alain

- **dimanche 13 décembre 2015**

Président :

↳ M. DETERNES Alain

Suppléant du Président :

↳ M. DUMONT Jean-Marc

Secrétaire :

↳ Mme WEGRZYN Annie

De 8h00 à 11h00 :

↳ M. RIBIER Sylvain

↳ Mme TORRES Audrey

↳ M. CARTE Jean-Marc

↳ M. RAYNAUD Pascal

↳ M. DUMONT Jean-Marc

De 11h00 à 15h00 :

↳ M. BRUN Laurent

↳ M. VALETTE Franck

↳ M. CONTOUX Jean-Bernard

↳ M. CANTE Daniel

↳ M. DETERNES Alain / M. DUMONT Jean-Marc

De 15h00 à 18h00 :

↳ M. AMATHIEU Patrick

↳ Mme BARANSKI Eléna

↳ M. HERAULT Stéphane

↳ Mme WEGRZYN Annie

↳ Mme CARLIER Michèle

↳ M. DETERNES Alain

7/ Questions diverses.

- Remerciements de la part de Ludovic et Alexandra SIMONIN suite au geste qui a été fait.
- Le directeur du Centre social 123 Bocage sera désigné tuteur pour encadrer et suivre Laëticia BONNEL lors de sa formation de CQP Animateur Péricolaire.
- La fédération française de football a décidé d'accorder la subvention d'un montant de 40 000.00 euros pour le club house.